



MAI 2022

SPEG-Info

SPÉCIAL HORS CLASSE
SECOND DEGRÉ

Hors classe:

*Certifiés, PIP, PEPS, CPE,
Psy-EN*



SOMMAIRE

Informations générales
Dates à retenir
Procédure de recours

UNE QUESTION? UN PROBLÈME?

Les commissaires
paritaires du SPEG
t'accompagnent
tout au long de ta
carrière

CONTACT

0590 91 05 32
0690 74 30 49

spég@wanadoo.fr

ADRESSE

5 IMMEUBLE DILIGENTI
BP 489
97164 POINTE-A-PITRE
CEDEX

ACTUALITÉS

www.spég-guadeloupe.org



sendika Spég



@sendikaspeg



CONSULTATION DES AVIS PAR LES CANDIDATS:

DU 20/05/2022 AU 23/05/2022

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le grade de la hors-classe est accessible aux agents comptant au 31 août 2022 au moins deux ans d'ancienneté dans le 9^e échelon de la classe normale de leur corps.

Les agents concernés ont été informés individuellement par messagerie I-Prof.

Le classement des éligibles s'effectue à l'aide d'un barème, valorisant l'appréciation de la valeur professionnelle et l'ancienneté dans la plage d'appel.

L'appréciation de la valeur professionnelle correspond à l'appréciation finale issue de ton troisième rendez-vous de carrière ou à défaut l'appréciation attribuée par la rectrice dans le cadre de la précédente campagne de promotion à la hors-classe.

L'appréciation se fonde notamment sur ton CV I-Prof et sur les avis du chef d'établissement ou de l'autorité compétente et du corps d'inspection qui ont accès à ton dossier. Les avis se déclinent en trois degrés : très satisfaisant, satisfaisant, à consolider.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

· **Note de service du 24/11/2020** publié au BOEN n°47 du 10/02/2020

· **Lignes directrices de gestion ministérielle** du 22/10/2020

· **Lignes directrices de gestion académique** du 25/01/2021

· **Circulaire académique n°05/2022/17** du 02 mai 2022

L'appréciation de la rectrice se décline selon quatre degrés : Excellent, Très satisfaisant, Satisfaisant, A consolider. **Elle est conservée jusqu'à ce que tu obtiennes ta promotion.**

La position dans la plage d'appel est également valorisée. Des points d'ancienneté sont attribués en fonction de ton ancienneté dans la plage d'appel, calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2022.

Le tableau d'avancement au grade de la hors-classe est commun à toutes les disciplines.

Le SPEG veut attirer ton attention sur l'immense nécessité de consultation des avis des évaluateurs. Si tu estimes que **les avis prononcés ne reflètent pas ta carrière, rapproche-toi rapidement des commissaires paritaires du SPEG** qui t'aideront dans la mise en place d'une procédure de recours.

RECOURS

Tu disposes de 30 jours pour intenter un recours gracieux auprès de la rectrice. Cette demande doit suivre la voie hiérarchique.

N'hésite surtout pas à nous contacter via l'adresse speg@wanadoo.fr. Les commissaires paritaires du SPEG t'accompagnent dans tes démarches.

L'administration dispose de 30 jours pour te répondre. L'absence de réponse vaut un refus.

Tu disposeras alors de 30 jours pour établir une deuxième contestation en demandant la saisine de la CAPA compétente.

LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SPEG ASSURENT EFFICACEMENT LA DÉFENSE DE TON DOSSIER.





**DÉPOT DES AVIS DES CORPS D'INSPECTION ET
CHEF D'ÉTABLISSEMENT :**

DU 12/05/2022 AU 19/05/2022

**CONSULTATION DES AVIS SUR I-PROF POUR
LES AGENTS ÉLIGIBLES**

DU 20/05/2022 AU 23/05/2022

**DATE PRÉVISIONNELLE DE PUBLICATION DES
RÉSULTATS SUR I-PROF**

30 JUIN 2022

ADHÉRONS TOUS AU SPEG !



**UNE QUESTION?
UN PROBLÈME?**

Le SPEG
t'accompagne
efficacement

speg@wanadoo.fr

0590 91 05 32
0690 74 30 49